



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-414

PUBLIÉ LE 15 JUILLET 2026

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Agence générale des équipements et produits de santé (AGEPS)

75-2026-07-09-00021 - Arrêté portant nomination à la présidence du Comité Éthique, Scientifique et Pédagogique du Centre du Don du Corps d'Ile-de-France (1 page)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2026-07-10-00018 - Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats recevables à l'appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Paris (3 pages)

Page 5

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives

75-2026-07-06-00009 - Arrêté DUPA-2026-0968 du 06 juillet 2026 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire (3 pages)

Page 9

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2026-07-09-00021

Arrêté portant nomination à la présidence du
Comité Éthique, Scientifique et Pédagogique du
Centre du Don du Corps d'Ile-de-France



**Le Directeur général
de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment son article R.1261-20,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris et notamment son article 193 et son annexe 17,

Vu la convention d'association entre l'AP-HP et Sorbonne Université relative à l'organisation, au fonctionnement, à l'administration et à la direction du Centre du Don du Corps d'Ile-de-France en date du 22 novembre 2023,

Vu le courrier de notification d'autorisation de fonctionnement du Centre du Don du Corps d'Ile-de-France en date du 26 mai 2025,

Vu l'arrêté portant nomination du Professeure Salma EL BATTI en qualité de directrice médicale du Centre du Don du Corps d'Ile-de-France en date du 11 juillet 2025,

Vu l'avis conforme de la Présidente de Sorbonne Université, Madame Nathalie DRACH-TEMAM, en date du 9 juillet 2026,

Vu l'avis conforme du Vice-président-doyen de l'UFR de santé de Sorbonne Université, Professeur Bruno RIOU, en date du 9 juillet 2026,

ARRETE

Article 1

Madame la **Professeure Pr Marie-France MAMZER**, Professeur des Universités-Praticien Hospitalier d'éthique et médecine légale, est nommée présidente du Comité Éthique, Scientifique et Pédagogique du Centre du Don du Corps d'Ile-de-France.

Article 2

La durée du mandat est fixée à 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 9 juillet 2026

Le Directeur général

SIGNE

Nicolas REVEL

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

75-2026-07-10-00018

Arrêté préfectoral fixant la liste des candidats
recevables à l'appel à candidatures aux fins
d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à
la protection des majeurs exerçant à titre
individuel dans le département de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**
Unité départementale de Paris

Arrêté préfectoral

fixant la liste des candidats recevables à l'appel à candidatures aux fins d'agrément en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de Paris

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 472-1, L. 472-1-1, L. 471-4, L. 472-2, D. 471-3 et D. 471-4 ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris – M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 mai 2025 nommant Monsieur Riad BOUHAFS directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargé des fonctions de directeur de l'unité départementale de Paris, à compter du 1er juin 2025 ;

Vu l'arrêté n°75-2026-04-10-00002 du 10 avril 2026 portant avis d'appel à candidatures aux fins d'agrément des mandataires à la protection juridique des majeurs exerçant à titre individuel pour le département de Paris ;

Vu l'arrêté n°75-2026-06-15-00023 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière administrative ;

Vu l'arrêté IDF-2026-06-16-00013 – n° 2026-113 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice MASI, Directeur régional et interdépartemental de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité départementale de Paris ;

Considérant les dossiers de candidature reçus complets et recevables ;

Sur la proposition du directeur de l'unité départementale de Paris.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des candidats dont le dossier est recevable au regard des conditions prévues aux articles L.471-4 et L.472-2 du code susvisé, par ordre alphabétique :

N°	Nom	Prénom
1	BENDI-DJELLOUL	Hanane
2	BERTRAND	Anne
3	BIHENG	Kewyn
4	BOSENSO	Claire
5	BRIAND ASSOULINE	Alice
6	CLUZEL	Grégoire
7	CORREIA	Camille
8	DALICHOUX	Manon
9	DELAUNAY	Servane
10	DENOUAL	Maxime
11	DEVILLIERS	Ophélie
12	DIEHL	Isabelle
13	DION	Murielle
14	DUREAU LAJUGIE	Corinne
15	FONROSE	Jean-Philippe
16	FORGUES	Olivier
17	FRENOY	Frédéric
18	GARRIGUE	Olivier
19	GOURVAT	Florence
20	GUILI	Myriam
21	HANNIBAL	Jonathan
22	HAZOUT	Caroline
23	HERVE	Antoine
24	HERVEY	Margot
25	JOYEUX	Cédric
26	KALINSKI	Stéphanie
27	LAHMAIDI	Fatima
28	LALMI	Onaïssa
29	LAMEYRE	Jeanne
30	LEFEVRE	Delphine
31	LUKIC	Sonia
32	MAZNI	Vanessa
33	NGON AYANGMA	Augustine
34	NOWAK	Jonathan
35	OULD-YAHOU	Lidia
36	PALERME	Anick
37	RATINAUD	Laure
38	RAZAFIMANDIMBY	Jery
39	REZZE	Valérie
40	RONCIN-JEROME	Kemberley
41	RUCAR	Corinne
42	SCHAINES	Laurence
43	TOULEMONDE	Nadia
44	TOUSSAINT	Christelle
45	VALLEE	Emmanuel
46	VIROLAN	Véronique

Article 2 : Dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, il est possible de saisir d'un recours gracieux, le préfet de Paris : préfecture de la Région d'Île-de-France, préfecture de Paris, 5, rue Leblanc – 75015 PARIS. Le silence gardé par l'administration pendant deux mois vaut décision de rejet. Dans un délai de deux mois à compter de la décision de rejet, il est possible de saisir d'un recours contentieux le tribunal administratif de Paris : 7 rue de Jouy – 75181 PARIS CEDEX 04 ou de façon dématérialisée par www.telerecours.fr.

Article 3 : Le directeur de l'unité départementale de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (échelon Paris), accessible à l'adresse : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Documents-publications/Recueil-des-actes-administratifs/> et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 10 juillet 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris
et par subdélégation,
Le directeur de l'unité départementale de Paris

Signé
Riad BOUHAFS

Préfecture de Police

75-2026-07-06-00009

Arrêté DUPA-2026-0968 du 06 juillet 2026
portant renouvellement d'habilitation dans le
domaine funéraire

**Arrêté préfectoral n°DUPA-2026-0968
du 06 juillet 2026
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de Police,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, L.2223-47, R.2223-56 et R.2223-62 ;

VU l'arrêté DTPP-2020-1091 du 22 décembre 2020 portant renouvellement d'habilitation n° 20-75-336 dans le domaine funéraire pour une durée de cinq ans de la société « BESTATTUNGEN DAUTOSKI » à l'enseigne « A. DAUTOSKI », située Leobenerstrasse 33 – 70469 Stuttgart (ALLEMAGNE) ;

VU la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 17 novembre 2025 et complétée en dernier lieu le 10 mars 2026 par M. Adnan DAUTOSKI, gérant de la société susmentionnée ;

VU les pièces présentées à l'appui de cette demande ;

SUR proposition de la directrice des usagers et des polices administratives,

A R R Ê T E

Article 1^{er}

La société
BESTATTUNGEN DAUTOSKI
à l'enseigne **A. DAUTOSKI**
Leobenerstrasse 33 – 70469 Stuttgart (ALLEMAGNE) ;
exploitée par M. Adnan DAUTOSKI est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires mentionnées à l'article 2 du présent arrêté .

Article 2

- Transport des corps après mise en bière au moyen des véhicules immatriculés S-DA-5008 et S-DA-5009,
- Fourniture des housses, cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires.

Article 3

Le numéro d'habilitation est **26-75-336**.

Article 4

Conformément à l'article R.2223-63 du code susmentionné, tout changement dans les indications fournies dans le dossier de demande d'habilitation doit être déclaré à la préfecture de Police dans un délai de deux mois.

Article 5

Conformément à l'article R.2223-62 du code susmentionné, cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 6

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 7

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours cité en annexe .

Article 8

La directrice des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 06/07/2026

Pour le préfet de Police et par délégation

La Sous-Directrice des Polices Sanitaires,
Environnementales et de Sécurité
Cécile GUILHEM

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DUPA-2026-0968

du 06 juillet 2026

Voies et Délais de recours

1 - Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification :

- de saisir d'un **recours gracieux**
le Préfet de Police à l'adresse suivante :
1, bis rue de Lutèce – 75195 PARIS CEDEX 04
- de former un **recours hiérarchique**
auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer à l'adresse suivante :
Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques
Place Beauvau – 75008 PARIS
- de saisir d'un **recours contentieux**
le Tribunal administratif de Paris à l'adresse suivante :
7, rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04

Les **recours gracieux et hiérarchique** doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester **la légalité** de la présente décision. Il doit être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'avez pas de réponse à **votre recours gracieux et/ou hiérarchique** dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

2 - En cas de rejet (implicite ou écrit) du recours gracieux et/ou hiérarchique, vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application des dispositions du présent arrêté.